

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le deux décembre, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent REVIDON.

POUVOIR(S) : de Hervé TAILLANDIER à Alain LAROCHE.
de Nicolas FOURNIER à Guy COLLIN.

Adoption, à l'unanimité, du procès verbal du 14 octobre 2011.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « Motion du conseil municipal concernant les nouveaux horaires SNCF sur la ligne NEVERS/BOURGES » et « Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'acquisition de l'immeuble GARBAN ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

REMBOURSEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE :

A la requête de l'adjoint administratif 1^{ère} classe, qui sollicite le paiement d'heures supplémentaires au lieu d'heures complémentaires effectuées sous l'ancienne municipalité, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur l'Adjoint des Finances de procéder à l'examen de cette situation. Des calculs effectués font apparaître qu'il est dû à cet agent la somme de 214,22 € brut. Cette demande ayant déjà été étudiée par la commission du personnel le 3 octobre dernier, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au règlement de la somme due.

PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL NON TITULAIRE :

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de 257.15 € soit attribuée à deux membres du personnel non titulaire (CDD et CUI), cette éventualité étant prévue dans leur contrat respectif.

La répartition sera effectuée par Monsieur le Maire, au prorata du temps de travail de chacun, suivant avis de la commission du personnel en date du 3 octobre 2011.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU GARDE CHAMPÊTRE :

Suite à la dernière réunion de la commission du personnel, il a été décidé de proposer au conseil la réévaluation de l'indemnité spéciale du garde champêtre qui est actuellement de 12% et dont le maximum autorisé est de 16%. Monsieur le Maire propose les taux respectifs de 13 et 14 %. Après délibération, les membres du conseil décident de porter le taux de l'indemnité spéciale de garde champêtre à 14 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

* * *

PRIX DES TICKETS DE GARDERIE AU 01/01/2012 :

Dans le cadre du fonctionnement de la garderie périscolaire des écoles publiques et au coût engendré par le renforcement d'un agent, il y a lieu de prévoir une révision du tarif des tickets de fréquentation.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012 le prix d'achat des tickets s'établira de la façon suivante :

- le matin : 1.10 € au lieu de 1.05€ (7h30/8h20)
- le soir : 2.20 € au lieu de 2.10€ (16h30/18h30)

Le conseil émet un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION SUITE À L'INCENDIE DU PARC NATIONAL DE L'ÎLE DE LA RÉUNION :

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de l'association « Carrefour des Communes » dans lequel elle fait part de sa mission de coordination de l'action de solidarité des communes métropolitaines en faveur des villes et villages réunionnais qui subissent un incendie qui a ravagé actuellement le parc national. Cette association se charge de recenser les promesses de don qui seront employées à venir en aide aux sinistrés de l'île et qui contribueront à la replantation des hectares détruits par les flammes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE GARBAN :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'acquisition de l'immeuble GARBAN, destiné à la construction de la nouvelle mairie peut faire l'objet d'une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat.

Le montant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux s'élève à la somme de 148.100,00€ HT (immeuble : 136.000,00 € + 12.100,00 € HT étude de faisabilité).

Plan de financement de l'opération :

Montant total HT : 148.100,00 €

TVA/ étude : 2.371,60 €

Montant total TTC : 150.471,60 €

DETR 25% : 37.025,00 €

Emprunt : 80.000,00 €

TVA s/fds propres : 2.371,60 €

Autofinancement : 31.075,00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

PRÉSENTATION ET VOTE DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil les démarches entreprises auprès des différents partenaires financiers en vue de la réalisation du projet de construction et d'accessibilité de la mairie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 685.119,00 € HT soit 819.402,32 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DETR du montant total HT (plafond) : 100.000,00 €

Conseil Général 20% du montant HT des travaux : 137.024,00 €

Enveloppe parlementaire : 15.000,00 €

Emprunt : 400.000,00 €

Pays Val d'Aubois s/accessibilité 40% : 21.560,00 €

TVA s/fonds propres : 134.283,32 €

Autofinancement : 11.535,00 €

* Montant HT des travaux d'accessibilité : 53.900,00 €.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ce plan de financement.

* * *

SIGNATURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'OPÉRATION EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, le Conseil Général du Cher a été sollicité afin d'apporter une aide financière au projet.

Après études des finances de la Commune, un contrat départemental d'opération 2011- 2014 a été établi par les services du Conseil Général pour un montant de subvention à hauteur à 137.024 € calculé au taux de 20% de la dépense d'un montant de 685.119 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

* * *

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, présente les propositions d'emprunt établies par différents établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt d'un montant de 500.000 €.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires au remboursement de cet emprunt.

* * *

AUTORISATION Á REPRÉSENTER LA COMMUNE AU TRIBUNAL DONNÉE AU MAIRE ET POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi par le Greffe du Tribunal de Grande Instance, lequel demande que le conseil municipal le désigne afin qu'il puisse représenter la commune devant la Justice en cas de dépôt de plainte et la capacité de se constituer partie civile, le cas échéant.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette requête et autorise le Maire, pour toute la durée du mandat, à entreprendre les démarches nécessaires relatives aux dossiers concernés.

* * *

RÉGLEMENT DES FACTURES POUR AVIS D'OBSÈQUES ET GERBE DE Melle PHALLET :

Monsieur le Maire présente, pour règlement, aux membres du conseil municipal, deux factures d'un montant de 80,00€ pour l'achat d'une gerbe de fleurs et de 107.35€ pour l'avis d'obsèques relatif à l'hommage rendu à Mademoiselle Micheline PHALLET, ancienne conseillère municipale, décédée le 10 octobre 2011.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la prise en charge de cette dépense.

**APPEL DE COTISATION 2011 AU COMITÉ DE DÉFENSE SNCF
VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE :**

Par courrier en date du 26 janvier 2011, le comité de défense de la ligne SNCF VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE a procédé à l'appel de cotisation pour l'année 2011 qui est fixé à 0,03 € par habitant. En considération du nombre d'habitants de notre commune qui est de 1518, le montant à régler s'élève à 45,54 €. Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

FUSION DES 4 SYNDICATS DU BASSIN VERSANT AURON/AIRAIN :

Monsieur le Maire expose :

Considérant la réception de l'Arrêté Préfectoral n°2011-1-1407 du 12 octobre 2011 autorisant la fusion des 4 syndicats de rivières du bassin de l'Auron et l'Airain, soit le SIABA, le SIETAH de l'Airain, le SIETAH de Levet et le SIA du Sagonnin

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant la fusion des ces mêmes 4 syndicats de rivières;

Considérant l'article L5212-27 du CGCT, modifié par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, qui prévoit que les syndicats de communes et les syndicats mixtes peuvent fusionner ;

Considérant l'évolution réglementaire et notamment l'obligation de résultat imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 pour l'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines ;

Considérant la présélection du territoire Auron-Airain par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui assure un soutien financier et technique de la démarche de restauration des cours d'eau du territoire ;

Considérant le travail conjoint mené entre les 4 syndicats de rivière, le SIABA, le SIETAH de l'Airain, le SIETAH de Levet et le SIA du Sagonnin depuis 2009 ;

Considérant le projet de statuts du SIAB3A, structure résultant de la fusion des 4 syndicats, annexés à la présente délibération, qui prévoient notamment que la restauration, l'entretien, la protection, la mise en valeur et l'aménagement de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents soient du ressort du syndicat, sur la partie du territoire des communes adhérentes située dans les bassins versants hydrographiques de l'Auron et de l'Airain, dans les département du Cher et de l'Allier dans le cadre d'opérations concertées ou présentant un caractère d'intérêt général ;

Considérant que pour cela, le syndicat pourra mettre en œuvre toute étude, travaux, ouvrages hydrauliques, actions de surveillance de la ressource, d'animation et de concertation, d'élaboration de procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

Considérant que le projet de statuts prévoit la désignation de 2 délégués par commune, un titulaire et un suppléant, au sein du comité syndical ;

Considérant la clé répartition des dépenses selon 4 critères pondérés comme suit :

- 1/3 en fonction de la population corrigée de la commune,
- 2/9 en fonction du linéaire d'Auron ou d'Airain présent sur la commune,
- 1/9 en fonction du linéaire d'affluents présents sur la commune,
- 1/3 en fonction de la superficie de la commune par rapport à l'ensemble du territoire.

Considérant que, le comité syndical peut, sur décision majoritaire, répartir les dépenses différemment pour des opérations particulières, après avis motivé.

Monsieur le Maire propose, après en avoir délibéré :

- d'approuver la fusion du SIABA, du SIETAH de l'Airain, du SIETAH de Levet et du SIA du Sagonnin sur la base du projet de statuts annexés à l'Arrêté Préfectoral n°2011-1-1407, et notamment son périmètre, la représentativité des communes au sein de la structure et sa clé de répartition des coûts ;
- de désigner, comme prévu à l'article 5 des statuts du SIAB3A, pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du SIAB3A, structure issue de la fusion lorsque celle-ci sera actée par Arrêté Préfectoral :
 - o M. Nicolas FOURNIER comme délégué titulaire,
 - o M. Guy COLLIN comme délégué suppléant.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES NOUVEAUX HORAIRES SNCF SUR LA LIGNE NEVERS/BOURGES :

Le conseil municipal, les administrés, les usagers, les parents d'élèves s'insurgent contre les horaires du nouveau cadencement de la SNCF devant être mis en place le 11/12/2011.

Saisi par de nombreux mécontentements, la Municipalité refuse catégoriquement la suppression de l'arrêt de huit trains par jour en gare de Nérondes.

Dans cette nouvelle configuration, il n'y aura plus d'arrêt à NÉRONDES après 19H00 car le trajet sera sans arrêt de BOURGES à NEVERS et de NEVERS à BOURGES.

En résumé, l'utilisation d'un véhicule sera obligatoire, abandonnant la recherche de sécurité, la diminution de la pollution et l'économie de carburant.

Il n'est tenu aucun compte des enfants scolarisés et de nombreux usagers qui travaillent à NEVERS et à BOURGES, et qui empruntent le TER quotidiennement.

Excluant tout esprit politique ou partisan mais inspiré par l'intérêt général, cette motion présentée et débattue par les élus du conseil municipal de Nérondes le 2/12/2011 est acceptée à l'unanimité.

Elle sera transmise au Conseil Régional et à la Direction de la SNCF.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

- Réunion du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux YÈVRE-AURON) le 13 décembre 2011 18 H à AVORD
- Remerciements de M. Rémy POINTEREAU, président de l'association TGV Grand Centre Auvergne pour l'adhésion de la commune
- Décision N°2010/02 et 2011/01 (dépenses d'investissement du 2^{ème} semestre 2010 et de l'année 2011.
- Rapport d'activité 2010 du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Cher
- Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, le 5 décembre 2011 à 11H00 au Monument aux Morts
- Réception de fin d'année du personnel communal et des élus le 14 décembre prochain à 18H00 salle municipale
- Suppression définitive de la permanence à NERONDES des services des Finances Publiques à compter du 1^{er} janvier 2012
- Lettres de remerciements des associations : les Amis du Rythm', Graines de Soleil, le Secours Populaire Français
- Présentation de la convention triennale du Cinémobile et communication des statistiques de fréquentation 2011 effectuée par Mme Bernadette COURIVAUD
- Informations sur le trafic routier 2010 dans le département du Cher, notamment sur l'axe AVORD-LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (RD 976)
- Intervention de M. Jean-Louis JAMET, relative au choix du délégataire en eau potable pour la période 2012/2024, l'entreprise VEOLIA a été reconduite pour 12 ans.
- Rencontre avec les services de VEOLIA pour une mise au point quant à la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie. Il a été demandé l'actualisation du rapport annuel.
- Communication des nouvelles modalités de mise à disposition des salles communales pour les associations de Nérondes
- Evocation de la suppression éventuelle des projecteurs autour de l'église de 22 H à 6 H par souci d'économie, suite à l'étude réalisée par M. Bernard GOND, conseiller municipal.
- Bilan de la collecte nationale de la Banque Alimentaire 2011 : 577 kg de victuailles